

**2014/6297 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association La Passerelle Eau de Robec**  
(Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 20/01/2014, p. 235)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

**Mme RIVOIRE Françoise**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, mais je voulais quand même saluer le travail réalisé par la Passerelle Eau de Robec, qui est une épicerie sociale et solidaire, dont la finalité est de fournir un service à une population fragilisée, tout en assurant la viabilité économique et la pérennité de son projet.

Les travaux effectués dernièrement ont permis de redonner un élan à la structure et de constater une augmentation importante des adhérents solidaires. Comme vous le savez tous, l'accès à une alimentation bio équitable et responsable est aussi un gage de santé.

Je me réjouis de soutenir cette association qui est labellisée Lyon ville équitable et durable. Merci.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)